



Ville de Cannes

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

SERVICE COMMERCE & ARTISANAT AVIS DE RETROCESSION

APPEL A CANDIDATURE RETROCESSION D'UN FOND DE COMMERCE 83 boulevard de la République, CANNES

La Mairie de Cannes avise d'un appel à candidature pour la cession d'un fonds de commerce sis 83 boulevard de la République à Cannes.

Cette rétrocession intervient conformément aux dispositions suivantes :

- la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites moyennes entreprises et son décret d'application n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux ;
- la délibération du 20 juin 2016, par laquelle la Ville de Cannes établit un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les quartiers Prado-République et Bocca Centre et instaure un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux ;
- la décision de préemption du 16 janvier 2018 du fonds de commerce sis 83 boulevard de la République ;
- les articles L.214-1 et R214-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de rétrocession ;
- le cahier des charges relatif à la rétrocession dudit fonds de commerce faisant l'objet d'une délibération du conseil municipal du 26 septembre 2022.

La rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.

Description du bien rétrocedé

Le bien à céder comprend un fonds de commerce situé dans l'immeuble sis 83 boulevard de la République à Cannes. Le bail commercial est un bail « salon de thé, bar à chicha » avec un accord de principe du propriétaire pour « signer un bail neuf avec une déspecialisation du bail sous réserve d'un accord sur la fixation d'un nouveau loyer ». Le repreneur devra s'acquitter à l'égard du bailleur de l'ensemble des obligations contenues dans ce bail.

La rétrocession du bail commercial se fera en adéquation avec les activités autorisées dans le bail et permettant de diversifier l'offre commerciale en respectant les activités d'ores et déjà installées.

Conditions du bail

- le loyer actuel est 14 400 € / an hors charges et hors taxes, soit un montant de 1 200 € H.T/ mois. En cas de déspecialisation du bail, le loyer sera défini ultérieurement par le propriétaire, en concertation avec la Mairie de Cannes, et pourra être majoré de 10% maximum ;
- le montant des provisions sur charges est de 150 € / mois soit 1 800 € / an ;
- le dépôt de garantie est fixé pour un montant de 2 400 € ;

Conditions de rétrocession du fonds de commerce par la Ville de Cannes

Conditions de rétrocession du fonds de commerce :

- le prix est fixé à 10 000 €, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur ;
- le cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal et joint au présent avis de rétrocession présente le contexte de l'exercice de l'acquisition du fonds de commerce, reprend le descriptif du bien et du fonds et inclut des clauses pour assurer le respect des objectifs de diversité d'activités commerciales. Le futur acquéreur du bien s'engage à respecter les obligations posées par le cahier des charges ;

- le cahier des charges précise aussi l'ensemble des pièces à fournir dans le dossier de candidature. Aucun dossier incomplet ne sera étudié ;
- tout candidat devra justifier d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou, en cas d'établissement dans un autre Etat membre de l'Union européenne, d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan.

Consultation du cahier des charges

Le présent avis est affiché en Mairie pendant une durée de **29 jours** ainsi que sur le site internet de la commune www.cannes.com.

Le cahier des charges de rétrocession peut être retiré en Mairie ou consultable sur place à l'adresse suivante **du vendredi 5 mai au vendredi 2 juin 2023**.

Mairie de Cannes - Service Commerce et artisanat, 3 rue des Fauvettes, 06400 Cannes.

Il est également téléchargeable sur le site internet de la Commune, www.cannes.fr - rubrique Mairie/renseignement e-services et démarches administratives/ avis de publicité

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la Mairie de Cannes au plus tard le **vendredi 2 juin 2023 à 12h** cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
06400 Cannes

L'enveloppe devra comporter la mention « Candidature rétrocession fonds de commerce 83 bd de la République ».

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 2 juin 2023